DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TOURBES

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze septembre à 19 heures 00 Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. PUCHE Lionel, Maire

<u>Présents</u>: MM. CHEVILLET Thierry-CORBIERE Véronique-GRIMA Michel-COSENTINO Jennifer-BOUDET Christophe-L'EPINE Laurent-VIDAL Jean-Claude-SOTO Jean-Marc-CAUBY Didier-BOUISSEREN Pascal-ALLIE Caroline

<u>Absents avec procuration</u>: Mme BASSAN Jennifer procuration à Jean-Claude VIDAL- Mme KACHAOU Anissia procuration à Lionel PUCHE-Mme ROLLAND Alix procuration à Thierry CHEVILLET-Mme GONZALEZ Maeva procuration à Jennifer COSENTINO

Absents excusés :

Absents: Mme TORTOSA Sophie

Secrétaire de séance :

Objet: Régie Périscolaire / Tarifs ALP-ALSH

Monsieur le Maire informe le Conseil de la création d'un Accueil de Loisirs Périscolaires et d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement en 2019 (délibération 2019-022)

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de modifier l'organisation ainsi que la grille tarifaire de ces services.

Tarifs de L'ALP

	QF moins de 800	QF de 800 à 1050	QF plus de 1050
ALP Matin (gratuit) 7h30 /8h25			
ALP Midi / Repas inclus 12h/13h50	3.55€	3.95€	4.35€
ALP Soir	0.60€	0.80€	1.20€
MERCREDIS LOISIRS Repas+après midi	5.55€	6.45€	7.35€

Tarifs de l'ALSH

	QF moins de 800	QF de 800 à 1050	QF plus de 1050
Journée avec repas	7.55€	8.95€	10.35€
½ journée sans	2€	2.50€	3€
repas			

• ALP du matin de 7h30 à 8h25 (gratuit)

<u>La garderie du matin de 7h30 à 8h25 reste gratuite mais avec OBLIGATION</u> d'inscription en ligne

tout enfant déposé sans inscription préalable (Sauf cas de force majeure) <u>devra</u> s'acquitter de 2€ de pénalité par jour.

Accusé de réception en préfecture 034-213403116-20220915-2022-40-DE Date de réception préfecture : 19/09/2022

Mercredi midi 11h45/12h30

La garderie du mercredi midi de 11h45 à 12h30 reste gratuite mais avec OBLIGATION d'inscription en ligne

tout enfant laissé sans inscription préalable (Sauf cas de force majeure) <u>devra</u> s'acquitter de 2€ de pénalité par

mercredi.

Suite à de nombreux abus, à partir de la rentrée de 2022, l'oubli d'inscription de l'enfant donnera lieu à :

CANTINE

1 ^{er} oubli d'inscription	Mail d'avertissement	Inscription validée
2 ^{ème} oubli d'inscription	Repas facturé à 6€ (tarif unique pas de QF)	Inscription validée
3 ^{ème} oubli d'inscription	Repas facturé à 10€ (tarif unique pas de QF)	Inscription validée

GARDERIE GRATUITE OU PAYANTE

1 ^{er} oubli d'inscription	Mail d'avertissement	Inscription validée
2 ^{ème} oubli d'inscription	Garderie facturée à 3€ (tarif unique pas de QF)	Inscription validée
3ème oubli d'inscription	Garderie facturée à 5€ (tarif unique pas de QF)	Inscription validée
1 ^{er} retard à 18h	Mail d'avertissement	
A partir du 2 ^{ème} retard à 18h	Pénalités de retard 3€	
Plus de 10 minutes de retard sans appel ou message(restauscol@tourbes.fr) des parents.	Enfants à récupérer en mairie	

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver les grilles de tarifications présentées ci-dessus et lui demande de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

- Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,
- Accepte les tarifs proposés ci-dessus.

DECIDE:

- D'approuver les nouveaux tarifs du service périscolaire
- Précise que ces tarifs seront applicables à compter du jeu die les compter de 2022
- D'autoriser le Maire à prendre toutes décisions et al dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Lionel PUCHE